

Comité des Parties



Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul)

Liste des décisions prises lors de la 5e réunion Strasbourg, 24 mai 2018

IC-CP/Inf(2018)LD5

Publication le 24 mai 2018

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Le Comité adopte le projet d'ordre du jour tel qu'il figure dans le document IC-CP(2018)OJ5prov.

Point 3 de l'ordre du jour État des signatures et des ratifications de la Convention d'Istanbul

Le Comité :

- se félicite de la récente ratification de la Convention par l'Islande et « L'ex-République yougoslave de Macédoine » ;
- se félicite de l'information selon laquelle les parlements nationaux de la Croatie et de la Grèce ont approuvé la législation qui mènerait à la ratification de la Convention par ses 2 pays;
- encourage à nouveau les autres États membres du Conseil de l'Europe qui ne l'ont pas encore fait à signer et/ou à ratifier la Convention le plus rapidement possible.

Point 4 de l'ordre du jour : Élection de cinq membres du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)

Le Comité a déclaré élus au GREVIO les candidats et candidates:

M. Per Arne HAKANSSON (Suède)

Mme Sabine KRAUTER-Stockton (Allemagne)

M. Vladimer MKERVALISHVILI (Géorgie)

Mme Rachel Eapen PAUL (Norvège)

Mme Aleid Van den Brink (Pays-Bas)

Conformément à la Résolution CM/Res (2014) 43 sur les règles relatives à la procédure d'élection des membres du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO), le Comité a décidé que ces candidats et candidates ont été élus pour un mandat de quatre ans, prenant effet le 1er septembre 2018, renouvelable une seule fois.

Point 8 de l'ordre du jour. Date de la prochaine réunion

Le Comité a décidé de tenir sa prochaine réunion le 1 et 2 avril 2019, à Strasbourg.